

## ARRETE N° 2025-003

## Arrêté portant permis de stationnement Place des Religieuses

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Jean-Marie Lhuillier, Grand Maître de la Templerie des Truffes de Richelieu en date du 5 janvier 2025, qui souhaite organiser un marché aux Truffes en occupant temporairement le domaine public sous les Halles à Richelieu 37120 le samedi 1 février 2025;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

## **ARRETE**

Article 1er: Du vendredi 31 janvier 2025 à 16 heures au dimanche 2 février 2025 à 12 heures, Monsieur Lhuillier Jean-Marie, Grand Maître de la Templerie des Truffes de Richelieu est autorisé à autorisé à occuper deux des quatre places de la Place des Religieuses pour l'accueil des différentes confréries pour le marché aux Truffes qui aura lieu le samedi 1 février 2025 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de deux des quatre places de la Place des Religieuses, celles-ci seront fermé avec de la rubalise ;
- circulation : Circulation interdite de 9h00 à 9h30 dans la rue Traversière (sens rue Henri Proust vers Grande Rue), le temps du défilé des différentes Templeries ;
- sécurité : Mise en place de barrières de police rue Traversière.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents services techniques de Richelieu.

Article 4 : Monsieur Jean-Marie Lhuillier, Grand Maître de la Templerie des Truffes de Richelieu occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais.

Fait à Richelieu, le 06/01/2025

Le Maire,

